

<p>Nombre de membres au Conseil de Communauté : 121 titulaires – 70 suppléants</p>	<p>Conseillers en fonction : 121 titulaires – 58 suppléants</p>	<p>Conseillers présents : 95 Dont suppléants : 2 Absents excusés : 13 Absents : 15</p>
--	---	--

Date de convocation : 7 janvier 2014.

Vote(s) pour : 94
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du lundi 13 janvier 2014,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Point n° 12 : **Régies de recettes et d'avances de Metz Métropole : clôture des régies de l'ancienne Communauté d'Agglomération.**

Rapporteur : Monsieur BOHL

Le Conseil,

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 22,
VU le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,
VU les articles R. 1617-1 à R. 1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux,
VU l'arrêté préfectoral n° 2013-DCTAJ/1-10 du 26 mars 2013 portant fusion, au 1^{er} janvier 2014, de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole et de la Communauté de Communes du Val Saint-Pierre,
VU le courrier de la Préfecture en date du 11 décembre 2013 concernant la situation des régies des deux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) préexistants,
VU l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 2 janvier 2014,
CONSIDERANT la nécessité de supprimer les régies préexistantes de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole,

DECIDE :

de supprimer les régies suivantes :

Régie d'Avances de l'Administration Générale de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole,
Régie d'Avances de l'Opéra-Théâtre de Metz Métropole,
Régie de Recettes de l'Opéra-Théâtre de Metz Métropole,
Régie de Recettes du Conservatoire à Rayonnement Régional de Metz Métropole,
Régie de Recettes du Musée de Metz Métropole,
Régie de Recettes pour la mise à disposition de composteurs individuels aux administrés,
Régie de Recettes pour la Fourrière Animale,

d'autoriser Monsieur le Président à signer les actes de suppression des régies et de cessation de fonctions des régisseurs, mandataires suppléants et mandataires des régies de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole.

Pour extrait conforme
Metz, le 14 janvier 2014
Le Président

Jean-Luc BOHL
Maire de Montigny-lès-Metz

ARRIVÉE
14 JAN. 2014
Direction des Collectivités Territoriales
et des Affaires Juridiques